

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

Publication : 21/03/2024

Le président, Francis TUJAGUE

Département : **ALPES-MARITIMES**Etablissement : **Caisse des Ecoles
de Contes****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ
D'ADMINISTRATION
n° 2024 03 02**Concernant l'approbation du compte administratif
dressé par Monsieur Francis Tujague, ordonnateur
Séance du 12/03/2024Nombre de membres : 12
Nombre de présents : 8
Suffrages exprimés : 8
pour : 8
contre : 0
abstentions : 0

Monsieur le Président est absent de la séance pour la présentation et le vote du compte administratif

Le comité d'administration réuni sous la présidence de Madame Lykke Saviane, Vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				24 743,67		24 743,67
Opérations de l'exercice			2 572 946,31	2 605 088,38	2 572 946,31	2 605 088,38
Totaux	-	-	2 572 946,31	2 629 832,05	2 572 946,31	2 629 832,05
Résultat d'exécution				56 885,74		56 885,74
Restes à réaliser		-			-	-
Totaux cumulés	-	-	-	56 885,74	-	56 885,74
RÉSULTAT CUMULE	-	-	-	56 885,74	-	56 885,74

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Ont signé au registre des délibérations :

M. Alain ALESSIO, Mmes Lykke SAVIANE, Sandrine MAURAS, Martine ABELLAN, représentants du conseil municipal,
Mmes Chloé ROIG, Fanny REDJEB, MM. Johnny JUIN et Anthony CHÂTEAU, représentants des parents d'élèves,
formant la majorité absolue.

Étaient excusées :

Mme Fabienne HAZIZA, Inspectrice de l'Éducation Nationale,
Mme Yolande NICOLAS, Membre désigné par le Préfet,
Mme Marianne CARUSO, Déléguée de parents de l'école de la Pointe.Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits
pour expédition conformeLe secrétaire de séance,
Alain ALESSIOLa vice-présidente
Lykke Saviane